

Les modèles économiques et l'ingénierie des Conseils de développement bretons

Lundi 29 février 2016

Rennes

Programme de la journée

9h-9h30 : Accueil

9h30 : Rappels du programme de la journée et des objectifs

> L'ingénierie au service des Conseils : Quelles compétences nécessaires à l'animation des CD ? Quels leviers pour les mobiliser et les pérenniser ?

9h30-9h45 : Présentation des résultats au questionnaire

9h45-10h45 : Echanges de pratiques et perspectives

> Quelle pérennité des modèles économiques des CD ? Le partenariat avec les EPCI : quel ancrage territorial des Conseils de développement ?

10h45-11h : Présentation des résultats au questionnaire

11h-12h : Echanges de pratiques et perspectives

12h-12h30 : Vie du réseau

12h30-13h45 : Déjeuner

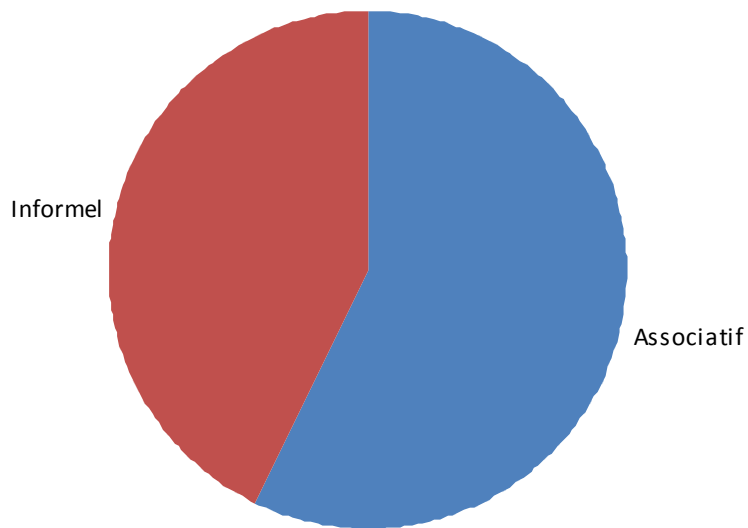
14h-16h : Echanges avec Laurence FORTIN, vice-présidente du Conseil régional

Synthèse des réponses au questionnaire

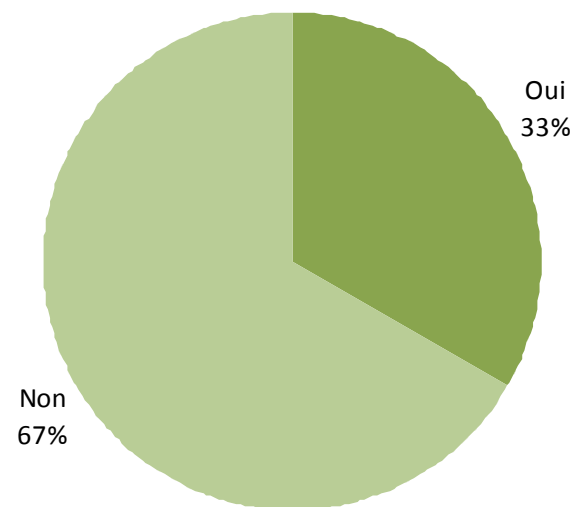
- 21 réponses
- Des réponses majoritairement apportées par les chargé-e-s de mission (13/21) et par des présidents ou administrateurs mobilisés
- Des réponses ouvertes difficiles à compiler et à comparer, compte tenu de la diversité des pratiques

Rappels d'éléments de cadrage

12 CD sont organisées sous forme associative ; 9 sont "informels"



Votre CD est-il employeur ?



Une petite majorité de CD est constituée en association (12/21), mais seuls 7 d'entre eux sont également employeurs.

> L'ingénierie au service des Conseils de développement

Quelles compétences nécessaires à l'animation des CD ?

Quels leviers pour les mobiliser et les pérenniser ?

L'ingénierie dans les Conseils de développement

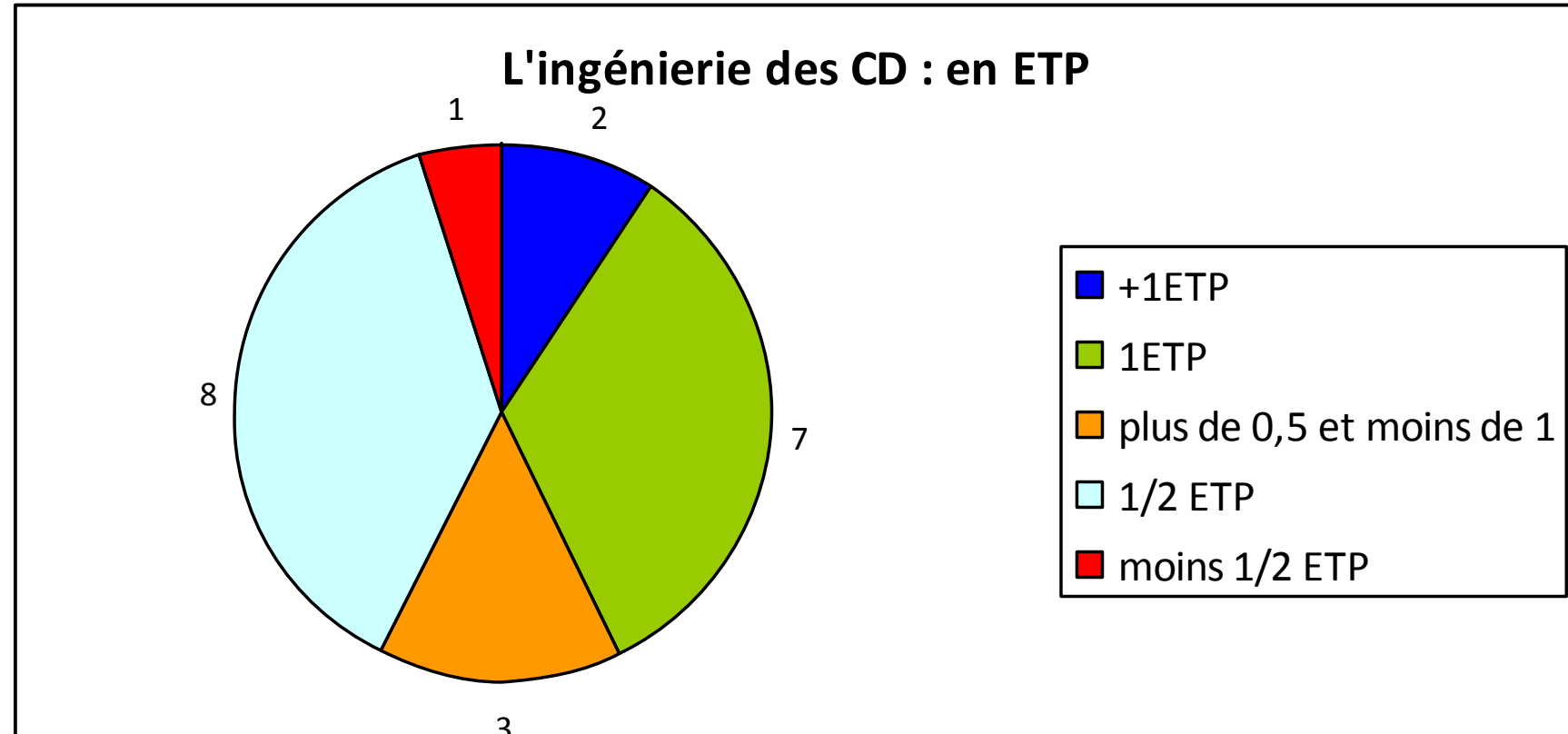
- En moyenne :

0,8 ETP / CD

Max : 3ETP

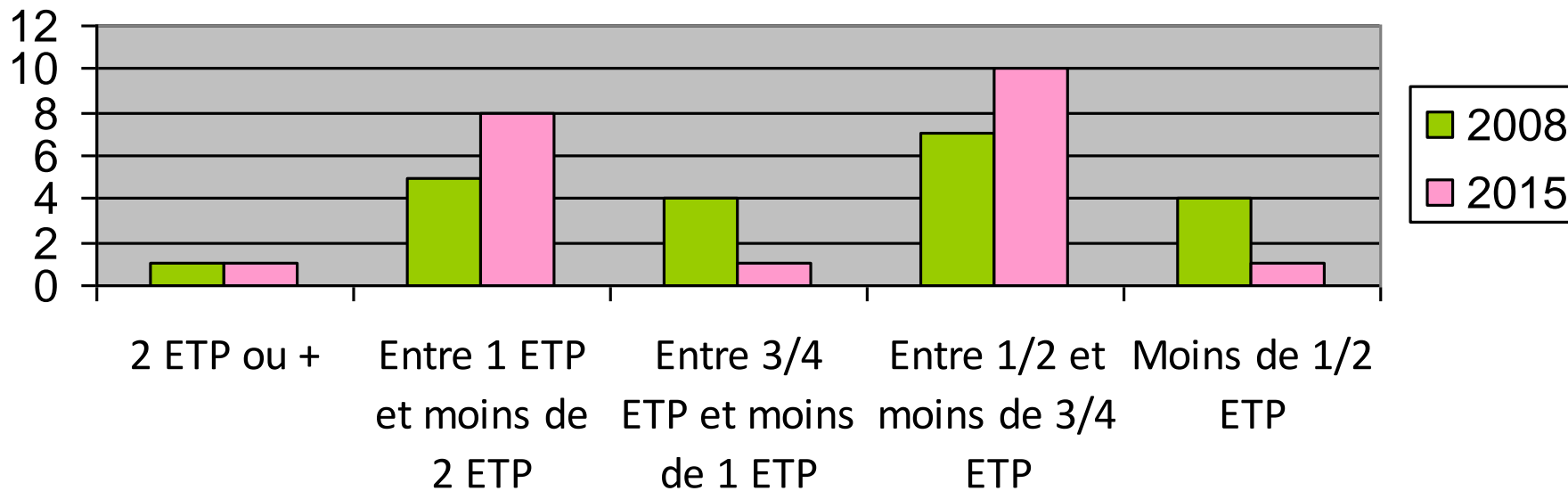
Mini : 0,3ETP

- Valeur médiane : 0,6 ETP



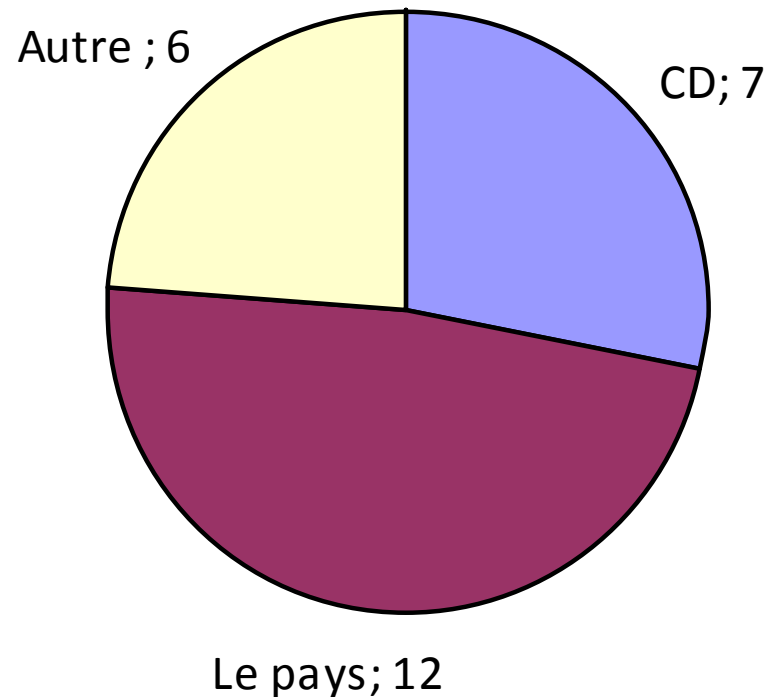
Évolution de l'ingénierie dans les CD

Evolution du nombre d'ETP dans les CD bretons
(2008-2015)



Des employeurs et des montages divers

Qui est employeur de ces ETP ?



Autres employeurs identifiés :

Agences d'urbanisme et de développement (2)

EPCI (3)

Autre pays (animatrice à temps partagée) (1)

=> Des montages différents et pas toujours stabilisés

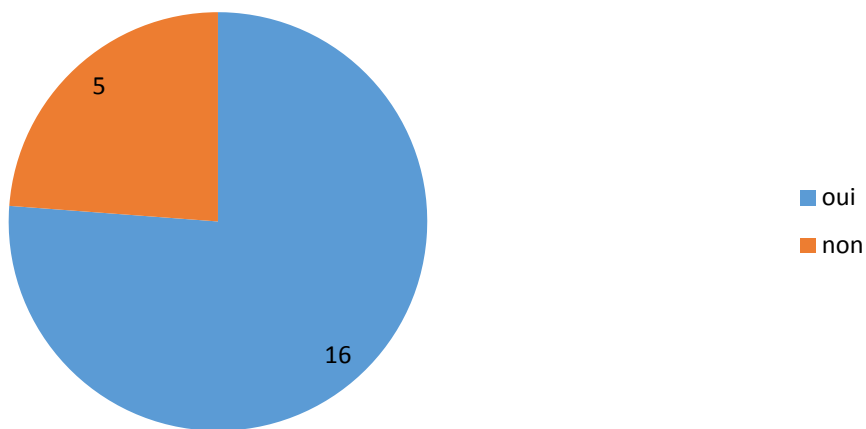
Dans 4 territoires, les ETP à disposition du CD sont gérés par 2 employeurs différents.

Dans 1 CD, l'animation est assurée par le directeur du pays (Fougères) ; en 2008, $\frac{1}{4}$ des CD étaient animés par le directeur du pays.

Un fort turn-over dans l'ingénierie des CD

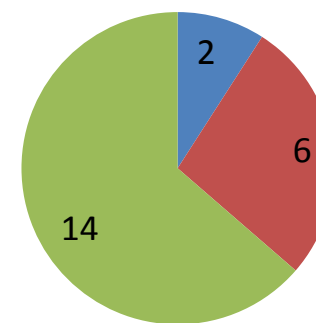
- Des moyens d'ingénierie pas vraiment stabilisés, et un recours faible à des appuis ponctuels (stages, services civiques...)

Sur les 5 dernières années, votre conseil de développement a-t-il connu un turn-over dans l'équipe d'animation ?



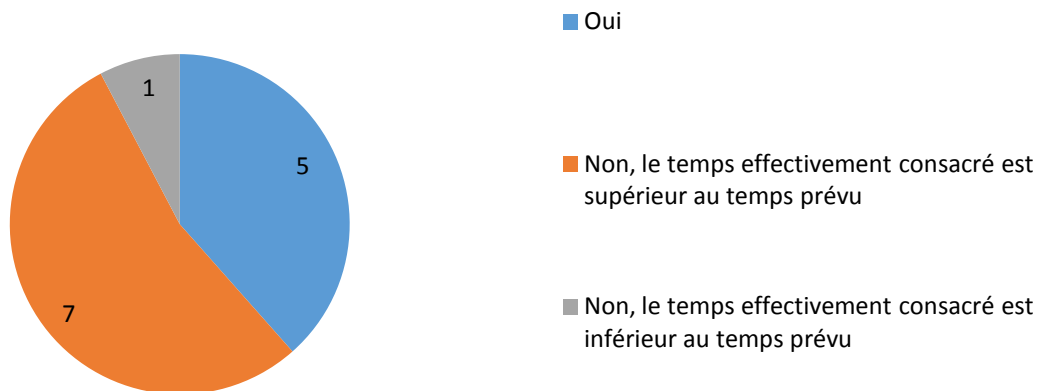
Vous appuyez-vous également sur des stagiaires, des personnes en service civique ?

■ oui, régulièrement ■ oui, ponctuellement ■ non

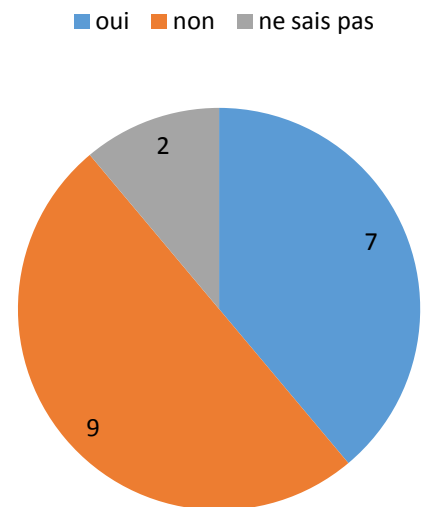


Des mises à disposition de personnel pas toujours formalisées

En cas de temps partiel dédié, le temps prévu est-il conforme au temps effectivement consacré ?



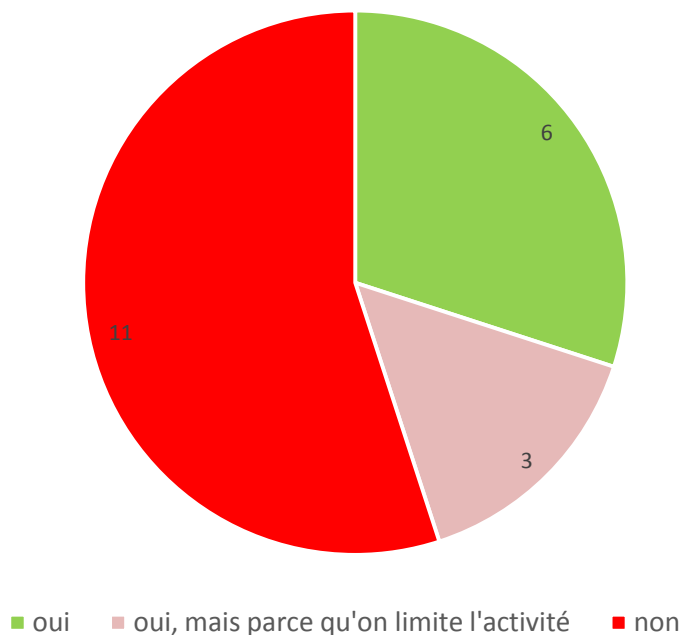
8. La mise à disposition est-elle formalisée dans un document (type convention) ?



- Dans 6 temps partiels mis à disposition /9, le temps dédié au Conseil de développement fait l'objet d'un suivi.

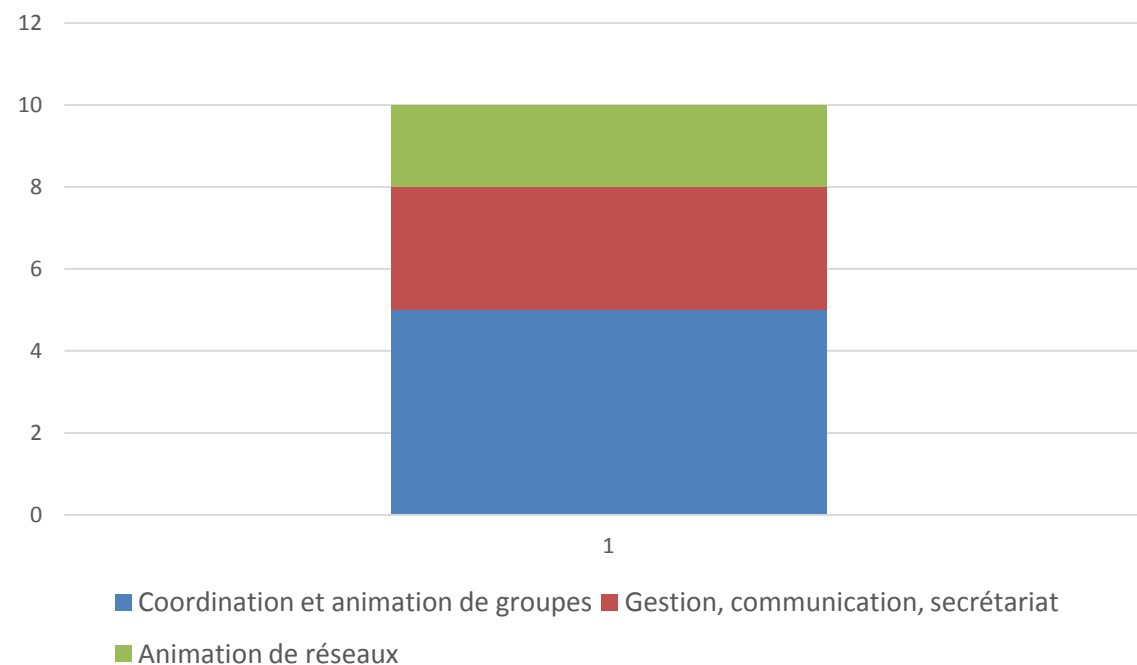
Quels besoins en ingénierie des CD ?

Selon vous, ce nombre d'ETP est-il suffisant pour répondre à vos besoins ?



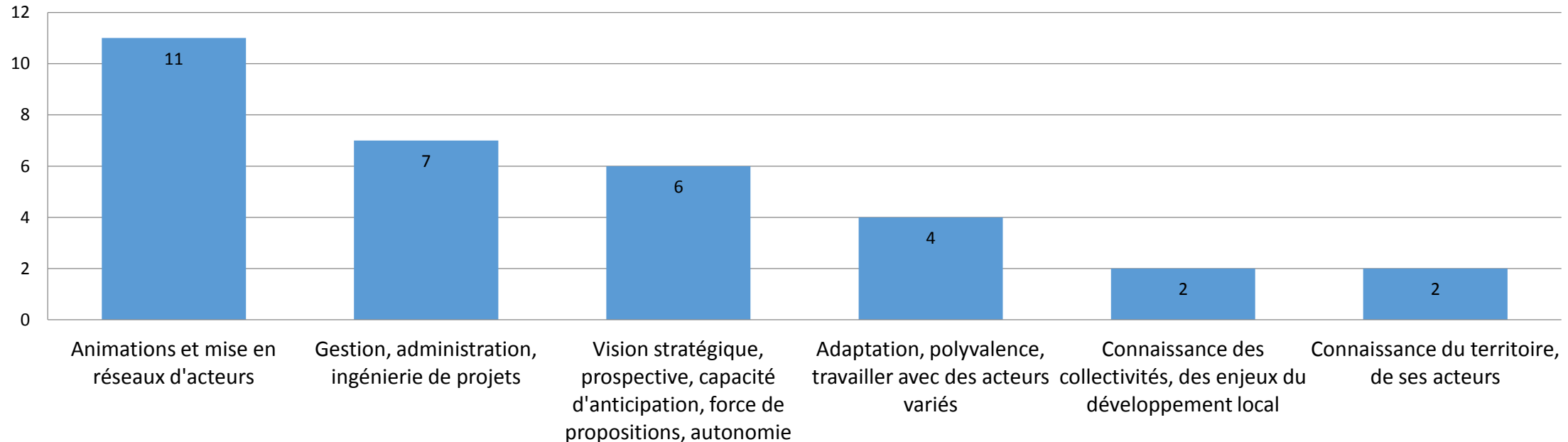
Besoins exprimés : 1 ETP au moins
Compétences complémentaires

Des moyens complémentaires souhaités, pour quoi faire ?



Les compétences à mobiliser pour l'animation d'un Conseil de développement

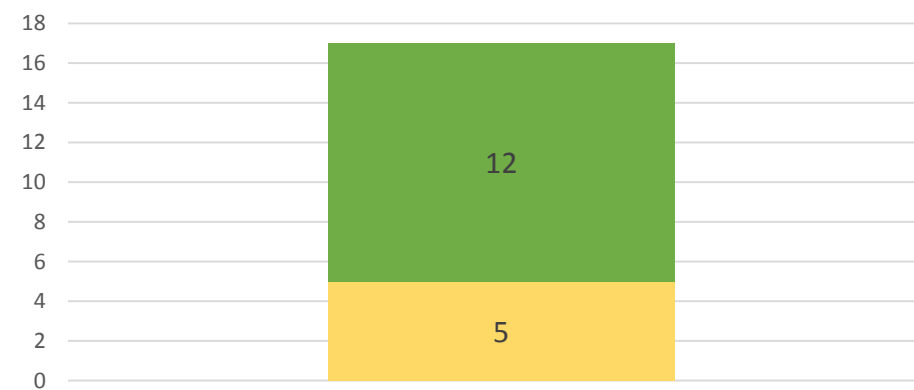
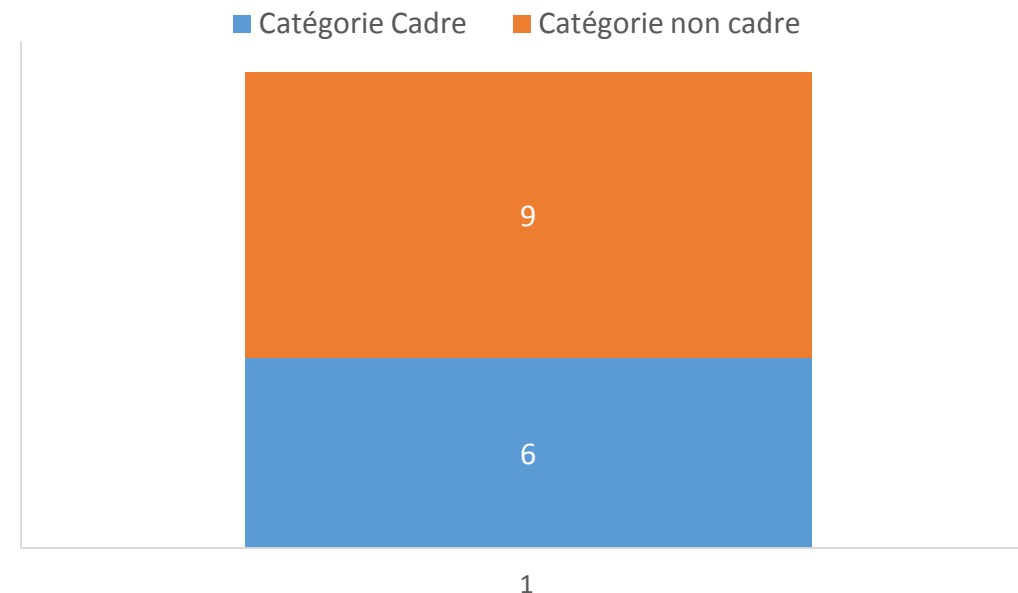
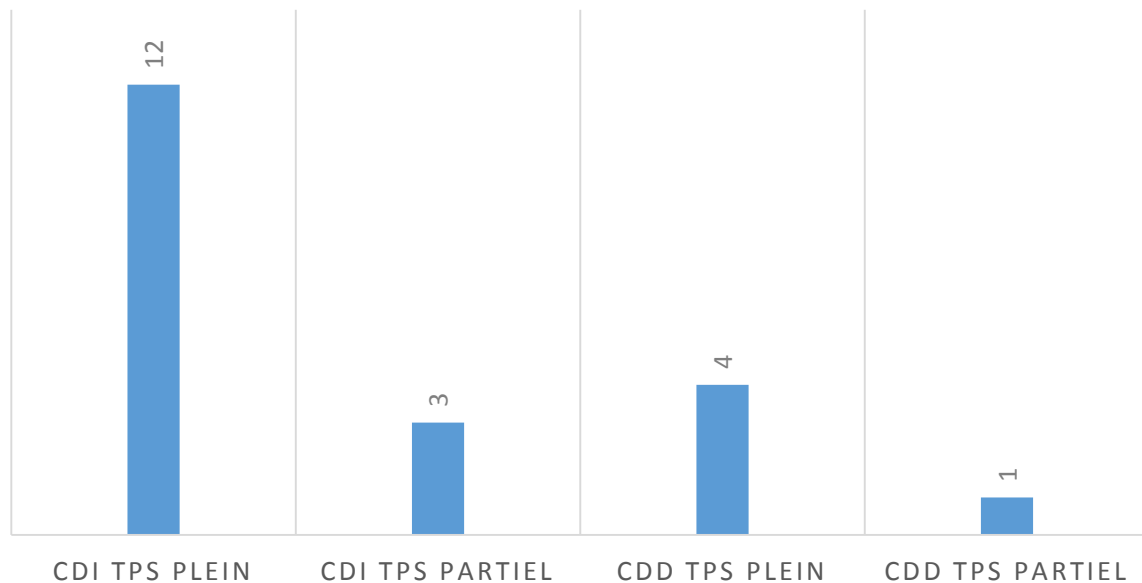
Les compétences indispensables à l'animation des Conseils de développement



Pour 14 CD/18, ces compétences sont ou pourraient être mutualisés avec d'autres acteurs, que ce soit à l'échelle régionale (entre plusieurs CD) ou territorial (avec l'équipe pays ou des EPCI)

Différents types d'emploi, différentes conditions de travail

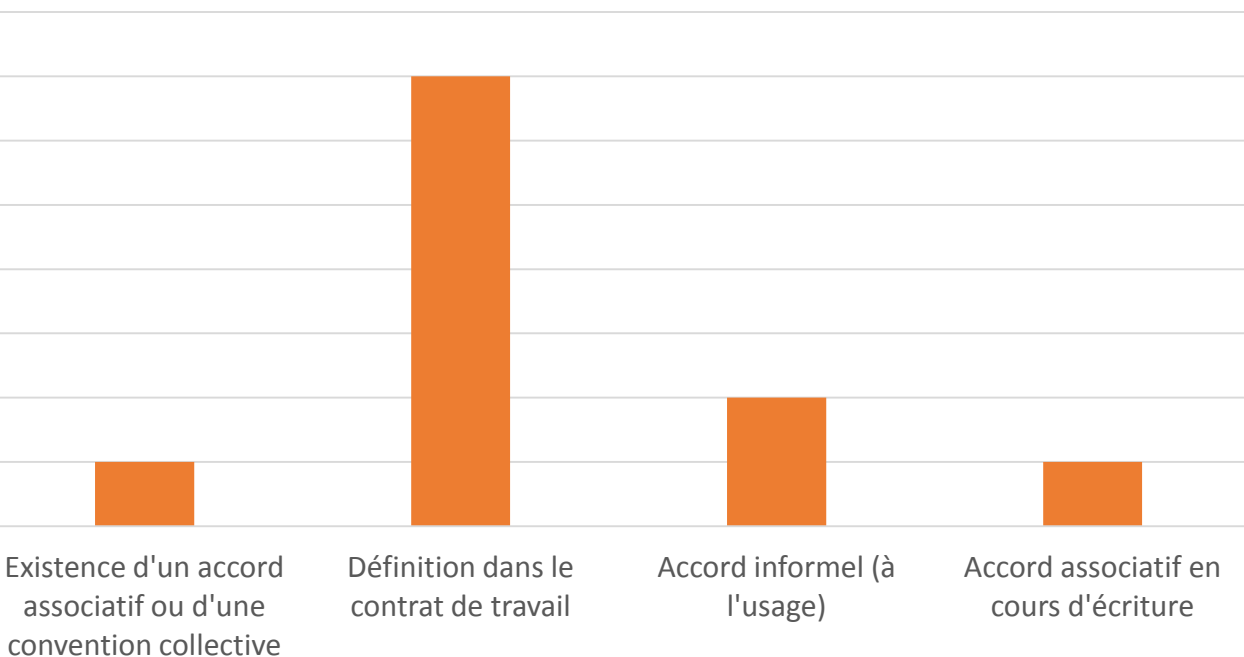
LES TYPES D'EMPLOI MOBILISÉS



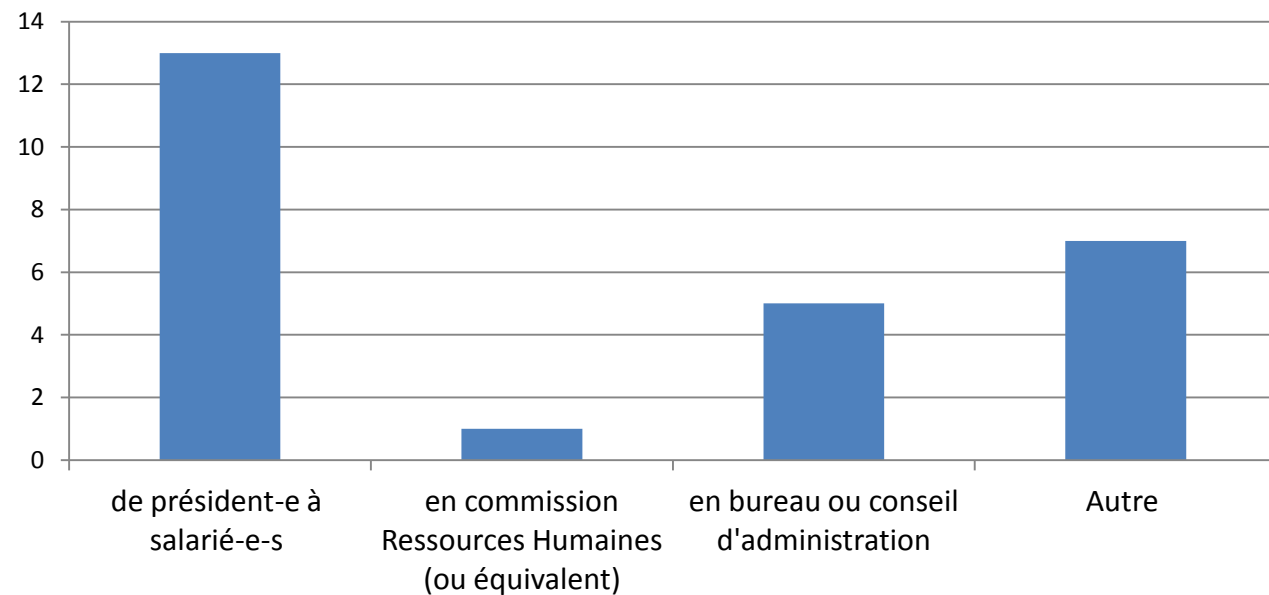
- Fonction publique territoriale
- Droit privé

Les pratiques des CD employeurs : la formalisation des conditions de travail

Dans le cas où le CD est employeur, comment sont formalisées les conditions de travail ?

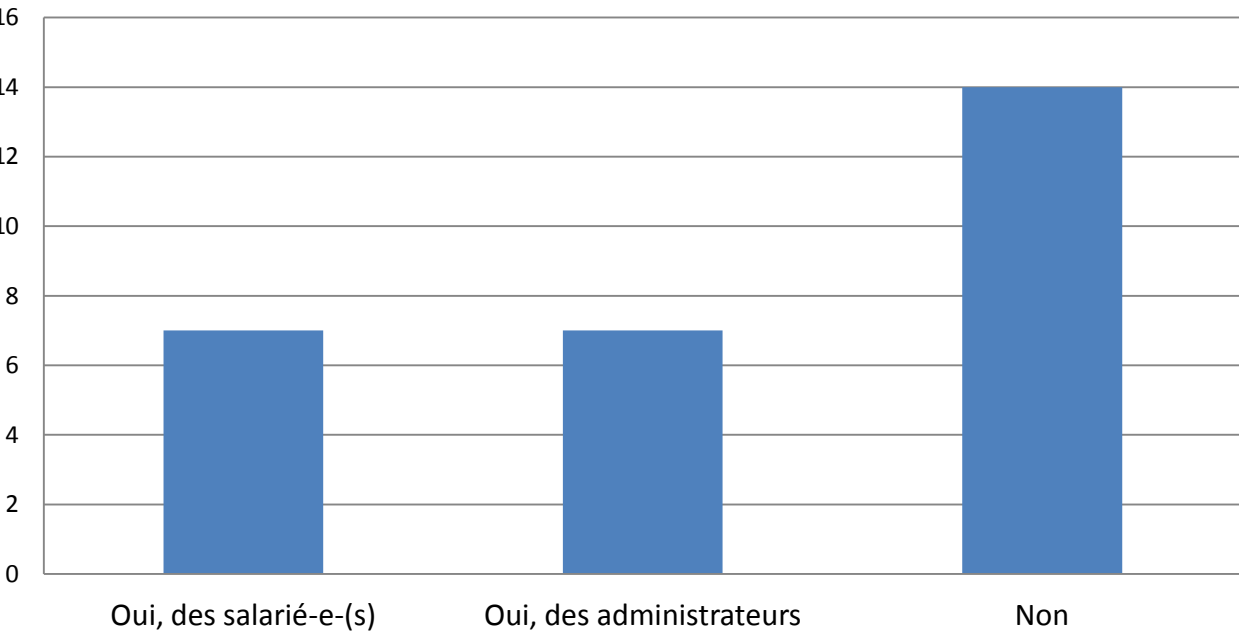


Comment sont abordées les questions de ressources humaines, conditions de travail de l'équipe d'animation au sein du Conseil de Développement ?

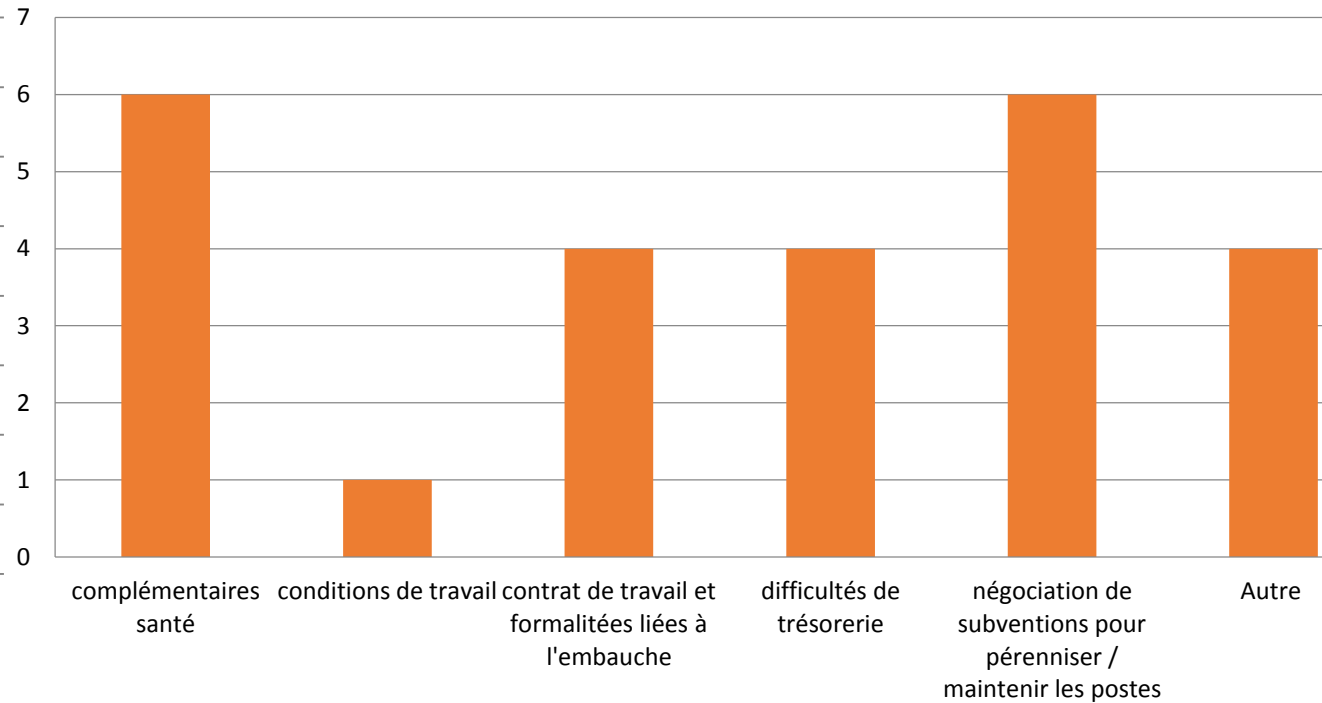


Les CD employeurs : une implication forte des bénévoles et des salariés dans la gestion RH et financière

Les questions de ressources humaines et financières alourdissent-elles le travail de l'équipe ?



Les principales préoccupations, en 2015, en matière de ressources humaines et de gestion



L'ingénierie dans les Conseils de développement

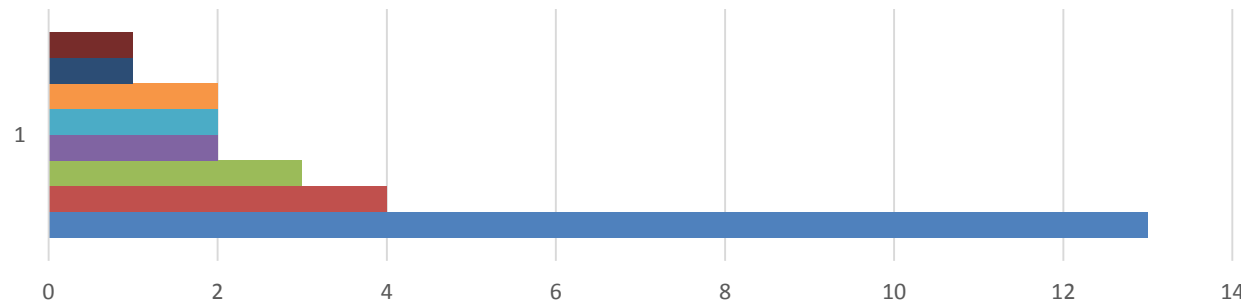
- Pour quoi faire ?
- Quelles compétences à mobiliser ?
- Quels leviers pour les pérenniser et les renforcer ?
- Sur quelles ressources s'appuyer ?

> Quelle pérennité des modèles économiques des CD ? Quelles ressources ?

> Quel ancrage territorial et quelles relations avec les EPCI ?

Les acteurs privés sont actifs bénévolement mais ne financent pas les Conseils de développement

Des cotisations limitées



- Structures 30€
- Structures 15€
- Structures 20€
- Structures 10€
- Citoyens 1€
- Structures 50€
- Habitants, personnalités 10€
- Pas de cotisation

- Des cotisations faibles

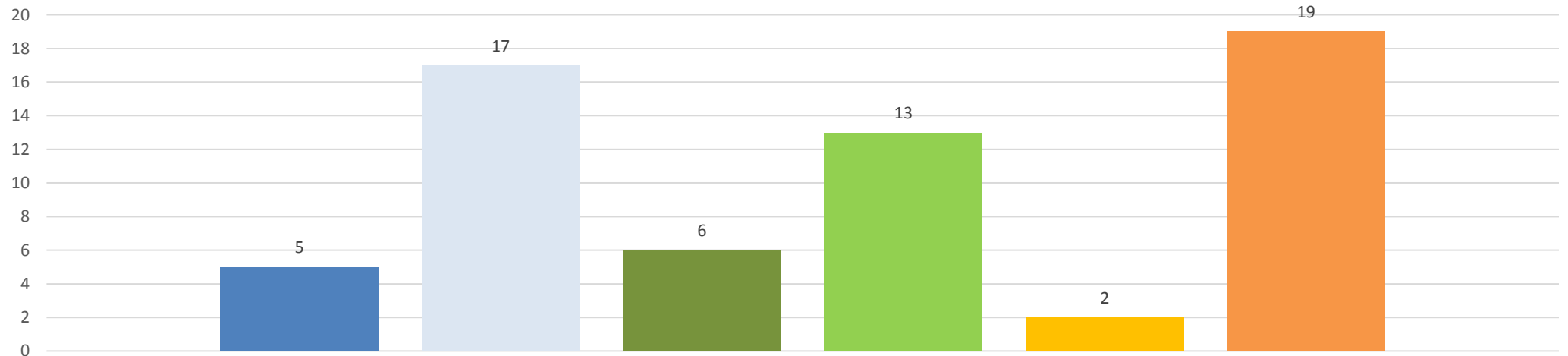
Les cotisations représentent entre 0% et 10% du budget des CD

(NB : 10% : le CD n'a pas de dépenses de personnel)

- Aucun des 21 CD n'a fait appel à du financement participatif (crowdfunding)

Des ressources « projets » faiblement mobilisées

Des ressources ponctuelles - sur projet - faiblement mobilisées



■ Réponses à appel à projet

■ Pas de réponse à appel à projet

■ Leader ou contrat de partenariat

■ Pas de leader ou contrat de partenariat

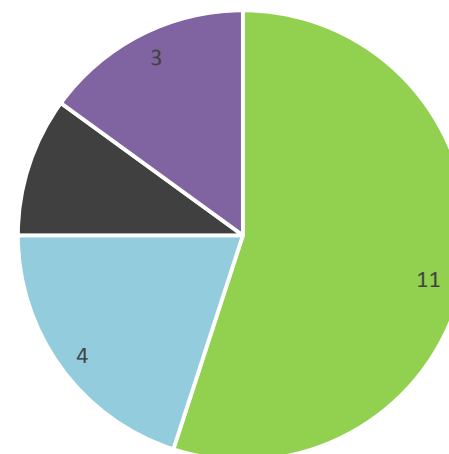
■ Prestations

■ Pas de prestations

La mobilisation de la dotation régionale

- Des montages divers pour demander la dotation :
 - En 2014 et/ou 2015, 7 Conseils de développement (associatifs) ont mobilisés directement la dotation.
 - 12 pays (au titre de la mise à disposition)
 - Sur un territoire, la dotation a été en partie mobilisée par le pays (pour la mise à disposition de personnel) et en partie par le CD (financement d'actions).

La mobilisation de la dotation régionale en 2014



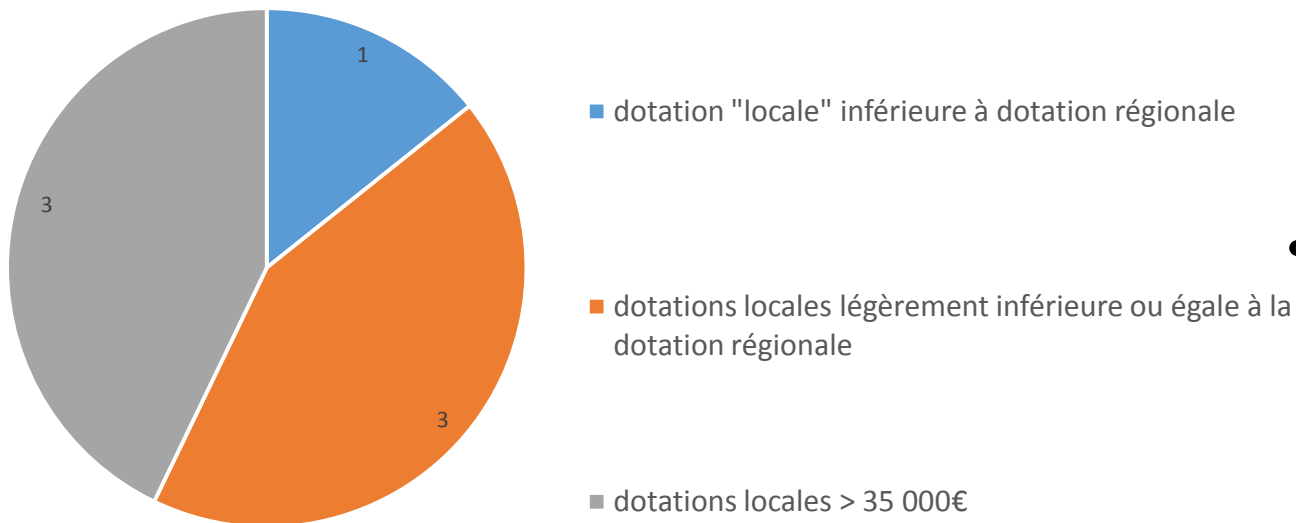
- Mobilisation totale
- Mobilisation partielle (entre 10 000€ et 20 000€)
- Pas de mobilisation
- NSP

La mobilisation de la dotation régionale

- Une dotation avant tout au service de l'ingénierie
 - « Elle a permis d'assoir le poste d'animation générale »
 - « Elle a permis de recruter l'animatrice »
 - « Elle a été mobilisée par le pays pour financer la mise à disposition de personnel »
- Dans certains cas, la dotation régionale a permis de mobiliser un financement complémentaire du pays.
- Dans certains cas, la dotation régionale est perçue par le pays en grande partie, mais une part de l'enveloppe est dédiée aux actions du Conseil de développement.
- Dans quelques territoires, une enveloppe compliquée à mobiliser faute d'autofinancement (cas des CD associatifs et non employeur)
- La dotation n'a pas toujours été à l'origine de moyens complémentaires pour les CD, elle permet parfois de financer des postes et des actions auparavant financés directement par les pays. (explicitement exprimé par 5 CD)

Les implications des territoires dans le financement des Conseils de développement

Implication financière du Pays ou des EPCI en comparaison avec la dotation régionale
(7 CD employeurs)

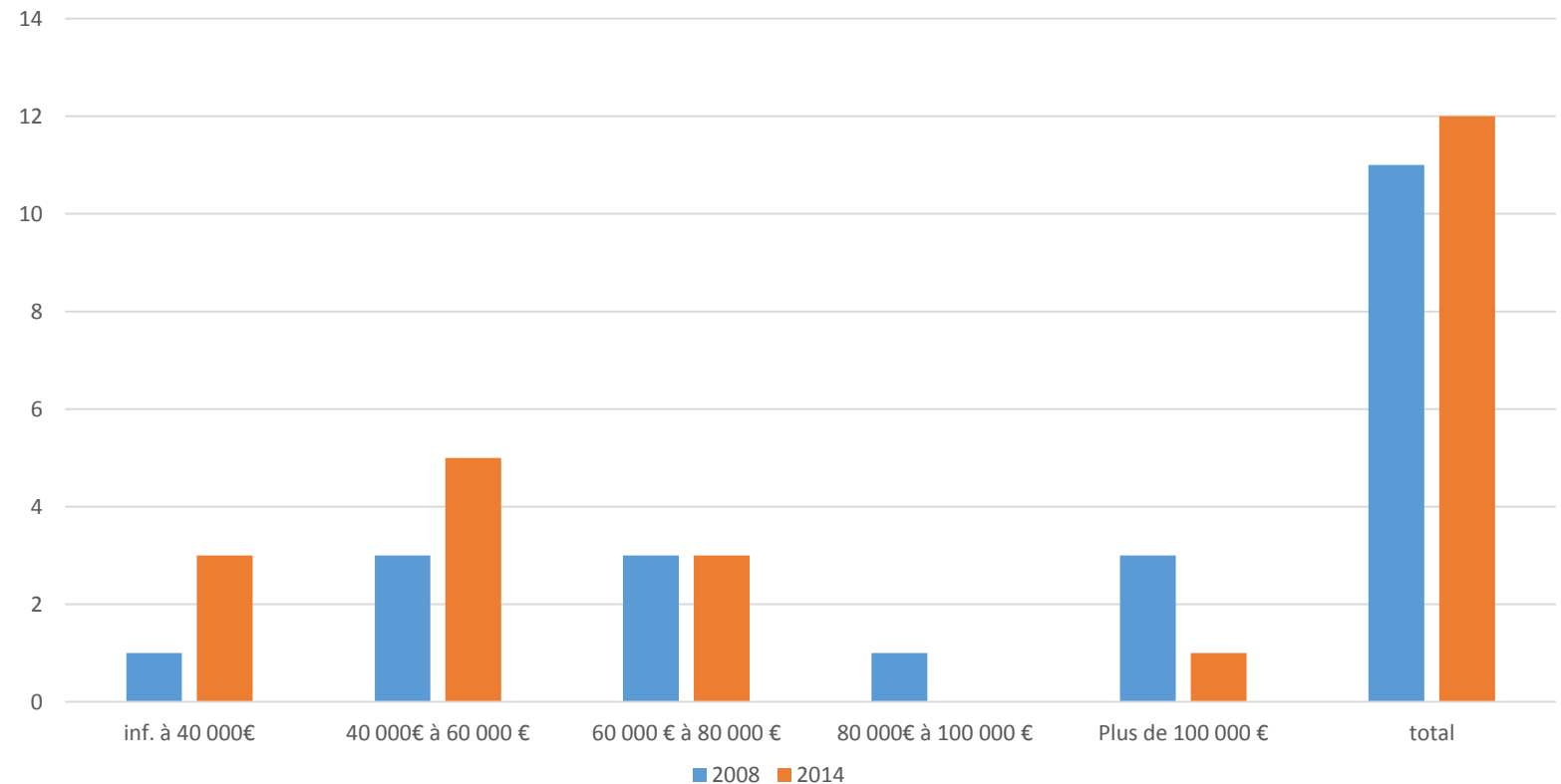


- Pas de chiffres homogènes donc la comparaison est difficile à établir.
- Des mises à disposition de moyens matériels quasi-généralisées (tous les CD sauf 3, dont 1 qui n'a aucun matériel ni local mis à disposition)
- Dans le cas de mises à disposition de personnel, on retrouve plusieurs fois la répartition approximative suivante :
 - 80% dotation régionale
 - 20% de financements locaux

Le budget des Conseils de développement

- Des budgets très difficiles à comparer, entre les territoires mais aussi dans le temps

Evolutions du budget des Conseils de développement (2008-2014)



- Quelle pérennité des ressources et des modèles économiques des CD ?
- Quels leviers pour les diversifier et les développer ?
- Quelles implications et quelles mobilisations des structures intercommunales, notamment en cohérence avec la loi NOTRE ?
- Quelles initiatives de négociation, et quels enseignements à partager ?